

Vérifier à l'audition

# Cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies

## Deuxième Commission

**Point 83:** Questions de politique macroéconomique

- a) Commerce international
- b) Produits de base.

Intervention prononcée par  
**M. Bakary Dembélé**

**New York, le 1er novembre 2004**

**Monsieur le Président,**

Je voudrais, tout d'abord, exprimer la reconnaissance de ma délégation au Secrétaire général non seulement pour la qualité et la pertinence de ses rapports sur la question sous examen mais aussi pour son engagement constant pour la cause des pays en voie de développement.

Je salue également l'Ambassadeur Anwarul Chowdhury, Haut Représentant pour les PMA, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement pour ses efforts inlassables.

Ma délégation s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Etat du Qatar au nom du Groupe des 77 et la Chine, et souhaiterait s'apesantir sur les questions de produit de base, particulièrement le coton qui constitue aujourd'hui une préoccupation nationale majeure.

**Monsieur le Président,**

La mondialisation amorcée de l'économie internationale et la libéralisation du commerce mondial ont, plus que jamais, aggravé les disparités économiques et sociales entre les nations.

Au paragraphe 3 de son rapport A/59/305, le Secrétaire général souligne qu'«un grand nombre de pays en développement, en particulier les PMA et les pays tributaires des produits de base, restent marginalisés dans le commerce international et le système commercial international et sont toujours vulnérables aux chocs extérieurs».

Ce constat avéré donne toute la mesure de la problématique de la question des produits de base.

Si le commerce peut être considéré comme un moteur de la croissance au service du développement celui du coton, dans le cas de mon pays occupe assurément une place prépondérante.

En effet, avec une production record de plus de 612.000 tonnes en 2004, le Mali se classe premier producteur africain de coton, qui constitue d'ailleurs le seul produit agricole pour lequel mon pays dispose d'un avantage comparatif indéniable en ce sens que plus de 99% de la production sont destinés à l'exportation.

Le coton représente 14% du PIB, 50% des recettes d'exportation agricoles et 30% des recettes d'exportation totales. Plus de 3 millions de personnes vivent de la production du coton, soit plus du quart de la population.

**Monsieur le Président,**

Hélas, depuis plusieurs années, du fait des subventions agricoles et des soutiens internes accordés par certains pays développés à leur producteur, le Mali ne tire plus le meilleur parti de ses potentialités. Cette tendance s'est fortement aggravée au cours des trois dernières années où les cours mondiaux du coton ont atteint leur plus bas niveau depuis trente ans. A titre illustratif, en 2001 le Mali a perdu 17% de son PIB et 8% de ses recettes d'exportation.

Dans ces conditions La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement se trouve véritablement hypothéquée.

Le paradoxe créé par les politiques de subventions est que le producteur africain n'est plus à mesure de vivre de son coton, en dépit du caractère le plus compétitif.

Face à cette situation injuste, la délégation du Mali réaffirme son opposition à la politique des subventions, qui fausse les règles du commerce international définies par l'OMC.

C'est tout le sens que le Mali donne au combat qu'il mène aux côtés de ses frères du Bénin, du Burkina Faso et du Tchad connu sous le nom de l'Initiative sectorielle sur le coton à l'OMC.

Notre démarche commune vise à la mise en place d'un système multilatéral ouvert, équitable, prévisible, fondé sur les règles et non discriminatoire.

A cet égard, ma délégation accueille favorablement le plan d'action en faveur des producteurs africains de coton proposé par le Président Chirac à Bamako le 24 octobre 2003, et qui vise, entre autres, une nouvelle approche de la question cotonnière par l'Union européenne en vue d'éviter les distorsions au niveau des prix.

Par ailleurs nous pensons que l'Accord-cadre obtenu le 1er août dernier au Conseil général de l'OMC sur les produits agricoles et qui engage les parties à traiter la question du coton de <<manière ambitieuse, rapide et spécifique>> constitue une bonne base pour la reprise des négociations.

Après l'échec de Cancun et la lueur d'optimisme suscitée par le consensus de Sao Paulo, nous fondons l'espoir d'une reprise prochaine des négociations du Cycle de développement de Doha afin de rendre le marché mondial plus ouvert et plus équitable au bénéfice à la fois des riches et des pauvres.

Je vous remercie./-